

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.325

**Requalification du
parc public hors ORU
- Participation à la SA
Le Foyer pour la
résidentialisation de
56 logements locatifs
publics « Résidence
Larreguy » sur la
commune
d'Angoulême**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.325**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

REQUALIFICATION DU PARC PUBLIC HORS ORU - PARTICIPATION A LA SA LE FOYER POUR LA RESIDENTIALISATION DE 56 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS « RESIDENCE LARREGUY » SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

Depuis l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 par délibération n°86 du 20 février 2015, GrandAngoulême intervient désormais en faveur de la requalification du parc public hors Opérations de Renouvellement Urbain.

Par délibération n°165 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé les règles de participations financières à la réhabilitation du parc public de plus de 10 ans hors quartiers en ORU, sur l'agglomération.

En application de ce règlement, GrandAngoulême a attribué par délibération n°178 du 25 juin 2015, une participation financière d'un montant de 66 468 € à VILOGIA pour la réhabilitation de 56 logements dans le cadre de l'opération « Résidence Larreguy » sur la commune d'Angoulême.

Toutefois, une erreur dans le courrier de demande initial du bailleur public a conduit à l'approbation d'une participation de l'agglomération à une opération de réhabilitation alors qu'il s'agit en réalité d'une opération de requalification par résidentialisation. Un second courrier de l'opérateur a rectifié cette erreur portant sur la nature de l'opération. La sollicitation pour une participation financière de GrandAngoulême demeure inchangée.

La SA Le Foyer, en charge de cette opération aujourd'hui, sollicite donc GrandAngoulême pour participer financièrement à la requalification par résidentialisation des 56 logements locatifs publics de la « Résidence Larréguy » à Angoulême.

Le prix de revient de l'opération est de 221 559 € HT.

Du fait notamment de l'aide financière de GrandAngoulême, ces réhabilitations ne généreront aucune augmentation de loyer pour les locataires (pour mémoire, le règlement de participation de GrandAngoulême plafonne l'augmentation des loyers après réhabilitation à 7%).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°178 du conseil communautaire du 25 juin 2015 approuvant la participation financière de GrandAngoulême à Vilogia pour la réhabilitation de 56 logements locatifs publics – Opération Résidence Larreguy sur la commune d'Angoulême ;

D'ATTRIBUER une participation financière d'un montant de 66 468 € à la SA LE FOYER pour la requalification par résidentialisation de 56 logements - Opération « Résidence Larréguy » sur la commune d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document afférent.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20422 - sous-fonction 70 – 2014 03- AP n° 19.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015